

Skandia Champions 2013/I

Questions et réponses

1. Qu'est-ce que le Skandia Champions 2013/I?

Skandia Champions 2013/I est un produit structuré fondé sur un bon à moyen terme négociable en euros, ou «Medium Term Note». Il se compose d'une obligation à coupon zéro, qui garantit à l'échéance, après 8 ans, le remboursement de 100% du capital investi, et d'options sur 24 actions qui visent une performance intéressante.

2. Quel est le fonctionnement exact du Skandia Champions 2013/I?

Chaque année, la performance moyenne des 3 meilleures actions, les «championnes» du panier d'actions, entre dans le calcul de la performance et permet une évolution intéressante de la valeur.

1^{ère} année

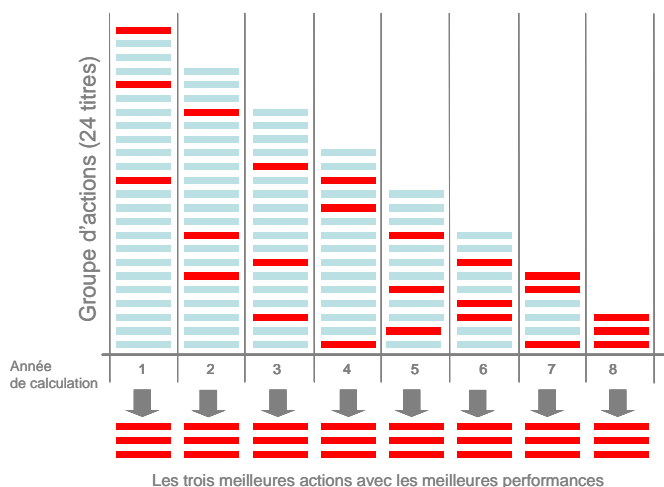
La première année, on prend la performance des 3 meilleures actions du panier (p. ex. 8%, 10% et 12%). Dans cet exemple, la somme est de 30% et la moyenne de 10%. Les 10% entrent donc dans le calcul global comme valeur de performance pour la première année.

2^{ème} année

La deuxième année, il y a encore 21 actions, puisque les 3 actions de la première année ne sont plus prises en compte. On calcule à nouveau la performance (toujours depuis la date d'émission) de toutes les actions. La moyenne des 3

meilleures actions entre à nouveau dans le calcul de la performance.

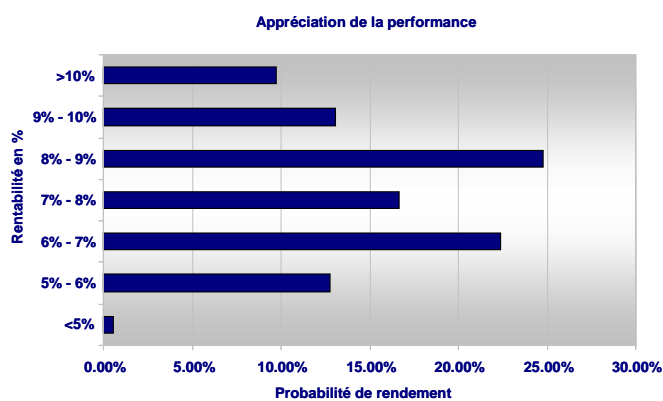
Ce processus se répète chaque année. A chaque fois, nous ne tenons ainsi compte uniquement des actions qui réalisent la meilleure performance et donnons aux autres une nouvelle chance de faire leurs preuves les années suivantes.



3. Quelle est la performance escomptée?

Dans la simulation rétroactive, chaque point de départ possible a fait l'objet d'un calcul fictif pour une période de 8 ans. 2010 tests ont été effectués sur la période de janvier 1992 à juillet 2005. Le rendement annuel moyen se situait à 7,81%, ce qui correspond à un remboursement à l'échéance de 183,54%.

Performance annuelle minimale, moyenne et maximale résultant de la simulation rétroactive:



Dans ces chiffres, les frais de garantie d'environ 1% par année sont déjà déduits.

4. Pourquoi ce produit est-il conçu comme un emprunt?

C'est la variante la plus avantageuse pour ce genre de produits garantis au terme d'une durée de huit ans.

5. Quels sont les principaux paramètres de l'émission?

Emettrice:	Deutsche Bank AG, Londres
Garante:	Deutsche Bank AG, Londres
Instrument:	Medium Term Note en euros
Monnaie:	Franc suisse

Période de souscription:	1.9.2005 – 30.11.2005
Libération:	12.12.2005
Volume d'émission :	10 à 15 millions de CHF
Durée:	8 ans
	Du 12.12.2005 au 12.12.2013
Remboursement:	12.12.2013
Prix d'émission:	100%
Commission d'émission:	3%
Remboursement minimum:	100% de la valeur nominale
Rendement escompté:	Voir la simulation historique
Souscription minimale:	5000.– CHF
Coupoles:	1000.– CHF
Marché secondaire:	La Deutsche Bank établit un cours une fois par jour
Numéro de valeur:	2243797
Code ISIN:	DE000DB0VVY5
Restrictions de vente:	USA, citoyens américains

6. Si je souhaite vendre avant la date d'échéance (12.12.2013), quel montant me sera crédité?

La Deutsche Bank négocie sur les marchés secondaires et calcule chaque jour un cours de vente. Ce dernier dépend de plusieurs facteurs, par exemple de la valeur des actions du panier et de l'évolution du taux d'intérêt appliqué au CHF sur le marché des capitaux.

7. J'ai versé 103%. Qu'est-ce qui me sera restitué dans le pire des cas?

Le capital investi, c'est-à-dire 100%, vous sera remboursé de toute façon.

La commission d'émission de 3% couvre les frais de distribution: elle n'est ni investie ni remboursée.

8. A quel traitement fiscal est soumis l'investisseur dans le cadre et pendant la durée du Skandia Champions 2013/I?

L'émission des notes n'est soumise ni à l'impôt anticipé suisse ni au droit de timbre. Selon la circulaire numéro 4 du 12 avril 1999 de l'Administration fédérale des contributions, les notes Skandia Champions 2013/I sont un dérivé à capital garanti transparent. Pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse, ce certificat est soumis à l'imposition de la différence selon la méthode analytique en raison de l'intérêt unique prédominant de la part obligataire. La différence entre la valeur intrinsèque de la part obligataire à la date de la vente, ou du remboursement, et la valeur à la date de l'acquisition est soumise tant à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

Le gain en capital est exonéré d'impôts. A l'échéance, seul l'intérêt sur la part obligataire, donc de l'emprunt à coupon zéro, est taxé comme revenu.

Dans notre exemple, le cours de l'obligation à coupon zéro à 8 ans est d'env. 85,1% à l'émission, ce qui correspond à un taux d'intérêt intrinsèque de 1,86% (remboursement de 100% – cours initial de 85,1% = 14,9% sur 8 ans = 1,86% de taux d'intérêt intrinsèque par an).

En résumé:

- à l'achat (émission): absence d'impôts;
- à la fin de chaque année: impôts sur la fortune;
- en cas de vente pendant la durée: impôts sur le revenu de la part obligataire (imposition de la différence selon la méthode analytique);
- lors du remboursement: impôts sur le revenu de la part obligataire (imposition de la différence selon la méthode analytique).

9. Pour quel type d'investisseur le Skandia Champions 2013/I est-il la solution idéale?

- Une participation à l'évolution de la valeur d'un portefeuille d'actions à diversification mondiale.
- Un «Mécanisme gagnant» novateur: Seules les trois meilleures actions entrent chaque année dans le calcul.
- Vous ne prenez pas le risque de perdre le capital investi (garantie du capital à 100% à l'échéance).
- Une véritable alternative aux placements traditionnels en obligations et actions.

10. Procédure de souscription pour l'intermédiaire

1. L'intermédiaire remplit le bulletin de souscription en compagnie du requérant. Il contrôle bien que le bulletin de souscription soit totalement et correctement rempli (les erreurs ou omissions peuvent retarder le processus de souscription).
Aucun transfert d'argent ne doit encore avoir lieu:
 - Ne virer aucun argent.
 - Ne pas envoyer de chèque à la Deutsche Bank.
2. L'intermédiaire envoie l'original du bulletin de souscription à la banque du requérant. La copie va à Skandia Service AG.
3. L'original reste auprès de l'agence qui gère le dépôt/compte.
4. La banque du client doit transmettre l'ordre de souscription par voie électronique, dans le système de décompte de Bourse propre à la banque, au service central de traitement ou au siège principal.
5. Lors de la clôture de la souscription, le service central de traitement souscrit auprès de la Deutsche Bank, par voie électronique (Euroclear), le total des ordres acquis.
6. Lors de la libération mi-décembre, la Deutsche Bank livrera les titres à la centrale de la banque du requérant, qui les comptabilisera ensuite dans les dépôts des clients et débitera leurs comptes.
7. Skandia Service AG
Monsieur Perry Streit, tél. 044 388 28 86
perry.streit@skandia.ch

11. Comment assure-t-on la garantie du capital?

La part obligataire sert à garantir la totalité du capital au terme des 8 ans. Le montant restant sera investi.

